Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 23 octobre 2025 à 13h30

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 23 octobre 2025 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 25 membres sur les 33 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°CA20251007

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu la décision du Conseil des études et de la vie universitaire du 2 octobre 2025.

Politique tarifaire de l'établissement en matière de formation

Le Conseil d'administration approuve les modifications apportées à la politique tarifaire de l'établissement en matière de formation, pour ce qui concerne les exonérations, telles que détaillées ci-dessous.

Nombre de présents : 19
Nombre de pouvoirs : 6
Total présents et représentés : 25
Nombre de votants : 25
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 25

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 25

☒ *à l'unanimité des suffrages exprimés*
☐ *à la majorité des suffrages exprimés*

Le Conseil d'administration approuve les modifications apportées à la politique tarifaire de l'établissement en matière de formation, pour ce qui concerne les tarifs des certificats de compétences et du DHET, telles que détaillées ci-dessous.

Nombre de présents : 19
Nombre de pouvoirs : 6
Total présents et représentés : 25
Nombre de votants : 25
Nombre d'abstentions : 7
Total des suffrages exprimés : 18

Nombre de voix défavorables : 1
Nombre de voix favorables : 17

☐ à l'unanimité des suffrages exprimés
X à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil d'administration approuve les modifications apportées à la politique tarifaire de l'établissement en matière de formation, pour ce qui concerne la création et le tarif de la winter school, telles que détaillées ci-dessous.

Nombre de présents : 19
Nombre de pouvoirs : 6
Total présents et représentés : 25
Nombre de votants : 25
Nombre d'abstentions : 6
Total des suffrages exprimés : 19

Nombre de voix défavorables : 2
Nombre de voix favorables : 17

☐ à l'unanimité des suffrages exprimés
X à la majorité des suffrages exprimés

Signé par : Etienne Gheeraert
Date : 24/10/2025
Qualité : Vice Président Conseil Administration

Transmis au Rectorat le 24/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Politique tarifaire de l'établissement en matière de formation

Le code de l'éducation, et notamment les dispositions de l'article L719-4, prévoit le paiement par les étudiants et les auditeurs de droits d'inscription.

Ils peuvent faire l'objet d'exonérations qu'elles soient légales ou arrêtées sur décision de l'établissement. Ils peuvent également donner lieu à remboursement.

Frais de candidature et autres tarifs *(délibération du 23 octobre 2025)*

Frais de candidature pour l'admission à La Prépa des INP	**Délibération du CA du 10 octobre 2024 (Article 3 du règlement des admissions de La Prépa des INP)**	*Les frais de candidature 90 €.* *Les frais de candidature pour les bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'Etat français pour l'année scolaire 2024-2025 sont de 5 € (ce tarif réduit ne s'applique pas aux bénéficiaires d'une bourse AEFE).*
Frais de candidature au concours d'admission sur titre 1A et 2A du cycle ingénieur	**Délibération du 12 juin 2025**	*100 € non remboursables ; les candidats boursiers sur critères sociaux sont exonérés.*
Frais d'inscription au concours GEIPI Polytech (Grenoble INP – Esisar)	**Délibération du 12 juin 2025**	*50 € et 30 € pour les boursiers au moment de l'inscription*
Frais de réédition de la carte d'étudiant	**Délibération du 12 juin 2025**	*15 €*
Frais de réédition de la carte d'accès à un bâtiment Polytech	**Délibération du 12 juin 2025**	*30 €*

Droits d'inscriptions et redevances *(délibération du 23 octobre 2025)*

Les tableaux récapitulant les droits d'inscription et redevances des formations de Grenoble INP – UGA sont annexés au présent document :

- Tableau 1 : Tarifs Formation Initiale Sous Statut Étudiant (FISE)
- Tableau 2 : Tarifs Formation Initiale sous Statut d'Apprenti (FISA) et formation continue en alternance
- Tableau 3 : Tarifs Formation Professionnelle

Exonérations *(délibération du 23 octobre 2025)*

EXONERATIONS DE DROIT PREVUES PAR LA REGLEMENTATION NATIONALE

(Pour les diplôme nationaux ou titres d'ingénieurs diplômés)

Exonérations de droit automatique

Élèves bénéficiaires d'une bourse de l'enseignement supérieur accordée par l'État. > Boursiers CROUS > Boursiers du gouvernement français	Article R.719-49 du Code de l'éducation	*Exonération totale*
Elèves étrangers exonérés sur décision du ministère des affaires étrangères. NB : L'attribution de l'exonération est notifiée par le ministère à l'élève et à l'établissement concernés.	Article R.719-49-1 du Code de l'éducation	*Exonération partielle*
Pupilles de la Nation et pupilles de la République	Article R.719-49 du Code de l'éducation	*Exonération totale*
Elèves en formation par apprentissage	Article L. 6211-1 du Code du travail	*Exonération totale*
Stagiaires de la formation continue en contrat de professionnalisation	Article L. 6325-2-1 du Code du travail	*Exonération totale*
Elèves venant d'Ukraine	Circulaire du 22 mars 2022 portant sur les étudiants d'Ukraine bénéficiant de la protection temporaire Circulaire du 29 septembre 2025 portant sur les consignes de mobilité des étudiants internationaux en provenance d'Ukraine et des zones en tension, ainsi que les publics en exil	*Exonération totale*

Exonérations de droit sur demande

Elèves bénéficiaires de la protection temporaire	Article R719-50 du Code de l'éducation	*Exonération totale*
Elèves en demande d'asile, disposant du droit de se maintenir sur le territoire et réfugiés	Article R719-50 du Code de l'éducation	*Exonération totale*

Peuvent bénéficier d'une exonération du paiement des droits d'inscription les élèves relevant d'une situation répondant à une décision prise par l'administrateur général de l'établissement en application de critères généraux et des orientations stratégiques fixés par le conseil d'administration, dans la limite de 10 % des étudiants inscrits, non comprises les personnes mentionnées à l'article R. 719-49 du Code de l'Education.

EXONERATIONS SUR DECISION DE L'ETABLISSEMENT PREVUES PAR LES ARTICLES R719-50 ET R719-50-1 DU CODE DE L'EDUCATION

Lorsque l'exonération partielle est appliquée :

- *pour les élèves français ou communautaires, paiement des droits d'inscription au taux réduit prévu par arrêté ministériel.*
- *pour les élèves soumis aux droits d'inscription différenciés : paiement du taux plein des droits d'inscription applicables aux élèves communautaires*

I. Sur demande en raison de leur situation personnelle

Elèves en situation de handicap avec un taux d'incapacité > 80 %	CA du 22/10/2020	*Exonération totale*
Elèves en congé d'étude connu dès la rentrée	CA du 27/06/2024	*Exonération totale*
Elèves sollicitant une exonération par la Commission Sociale Etudiante • Principe 1 : une seule exonération par cycle, priorité aux primo-inscrits • Principe 2 : pas d'exonération pour les M2 • Principe 3 : Limite d'âge de 35 ans révolus au 1er septembre du début de l'année universitaire en cours	CA du 12/06/2025	*Exonération totale ou partielle*
Etudiants issus de zones de conflit : Etudiants en provenance de Gaza (en attente du statut de réfugiés)	CA du 23/10/2025	*Exonération totale*

II. Suivant les orientations stratégiques de l'établissement

II.a. Mobilité des élèves

Elèves en mobilité entrante dans le cadre d'un programme européen ou international d'accueil d'étudiants en mobilité internationale	CA du 12/06/2025	*Exonération totale*
Elèves inscrits dans un établissement français autre que l'UGA, en application d'un accord conclu avec Grenoble INP – UGA ou l'une des écoles de Grenoble INP - UGA	CA du 12/06/2025	*Exonération totale ou partielle en fonction des accords de coopération*
Elèves suivant un enseignement issu d'un accord conclu entre Grenoble INP - UGA et un autre établissement conformément à l'article L. 123-7-1	CA du 12/06/2025	*Exonération totale ou partielle en fonction des accords de coopération*

II.b. Stratégie de site – élèves extra-communautaires de Grenoble INP – UGA inscrits dans des cursus de l'UGA

=> Exonération partielle ramenant les droits d'inscription au taux plein des droits d'inscription applicables aux élèves communautaires

Elèves inscrits en cycle Licence à Grenoble IAE - INP, UGA	CA du 15/06/2023	*Exonération partielle*
Elèves inscrits à Polytech Grenoble - INP, UGA en PEIP	CA du 24/06/2021	*Exonération partielle*
Elèves inscrits en cycle Master à Grenoble INP - Ensimag, UGA	CA du 24/06/2021	*Exonération partielle*

II.c Césure des élèves extra-communautaires *=> Exonération partielle ramenant les droits d'inscription au taux plein des droits d'inscription applicables aux élèves communautaires*		
Elèves inscrits en césure pour 2 semestres consécutifs sur une même année universitaire	CA du 30/06/2022	*Exonération partielle*
Elèves inscrits en césure pour 2 semestres consécutifs sur deux années universitaires lors de la dernière inscription	CA du 30/06/2022	*Exonération partielle*
Elèves extra-communautaires ayant une double inscription au sein des écoles de Grenoble INP - UGA : exonération sur l'inscription seconde	CA du 30/06/2022	*Exonération partielle*
II.d. Condition d'attente de validation du diplôme *=> Exonération partielle ramenant les droits d'inscription au taux plein des droits d'inscription applicables aux élèves communautaires*		
Non validation d'une compétence obligatoire pour obtenir le diplôme d'ingénieur ou de master (Réinscription possible jusqu'à 2 années académiques suivant celle de diplomation)		
✓ **Compétences**		
Elèves en cycle ingénieur ayant validé l'ensemble des semestres mais ajournés pour non validation d'une ou de plusieurs compétences - lors de la première réinscription	CA du 30/06/2022	*Exonération partielle pour les élèves extra - communautaires*
Elèves en cycle ingénieur ayant validé l'ensemble des semestres mais ajournés pour non validation d'une ou de plusieurs compétences - lors de la deuxième réinscription	CA du 30/06/2022	*Exonération totale*
✓ **Niveau de langue**		
Non validation du B2 anglais en cursus ingénieur	CA du 27/06/2019	*Exonération totale*
Non validation du B2 anglais en cursus master lorsque cette condition est exigée	CA du 12/06/2025	*Exonération totale*
Non validation du B2 français pour les élèves internationaux non francophones lorsque cette condition est exigée	CA du 12/06/2025	*Exonération totale*
Non validation du projet de fin d'études		
Réinscription pour finalisation du stage de fin d'études (cursus masters) ou du projet de fin d'études (cursus ingénieur) s'étalant sur deux années académiques consécutives, avec soutenance avant le 15 décembre de l'année de réinscription.	CA du 12/06/2025	*Exonération partielle pour les élèves extra - communautaires*

Remboursements *(délibération du 23 octobre 2025)*

Le remboursement des droits d'inscription (hors frais administratifs dont le montant est précisé dans l'arrêté ministériel annuel fixant les droits d'inscription), intervient au regard de la situation de l'élève, et seulement après acquittement de la totalité des droits, et dans le cas d'un paiement fractionné seulement après le recouvrement de la dernière mensualité. La vérification des droits sera faite sur la base de la quittance délivrée lors de l'inscription et de l'absence d'impayé(s).

Remboursements de plein droit :

- Etudiants renonçant à leur inscription avant le début des cours.

- Etudiants bénéficiaires de la bourse après l'inscription.

-Transfert d'inscription vers un autre établissement

Dans le cas du transfert d'une inscription vers un autre établissement, le remboursement des droits de scolarité est de droit.
En revanche, aucun remboursement n'est accordé si le transfert d'inscription intervient à la fin du 1er semestre.

Autres cas de remboursements :

- Etudiants renonçant à leur inscription après le début des cours

Les étudiants renonçant à leur inscription après le début de l'année universitaire peuvent formuler une demande de remboursement des droits de scolarité, distincte de la lettre de démission, selon les critères définis par le conseil d'administration du 13 décembre 2012, à savoir :

- situation personnelle de l'étudiant (ou de sa famille), contraignant celui-ci à arrêter ses études,
- situation médicale de l'étudiant (ou de l'un de ses proches) justifiant l'arrêt de la formation,
- situation de l'étudiant contraint par décision administrative ou juridique à ne plus se présenter en cours (hors sanction disciplinaire),
- inscription dans un établissement autre qu'un établissement public d'enseignement supérieur français,
- étudiant ayant trouvé un emploi stable.

La demande de remboursement est soumise à l'étude du dossier et le remboursement éventuel répondra aux modalités suivantes :

Si la démission intervient :

- avant le début des cours, le remboursement couvre l'ensemble des droits
- entre le début des cours et le 15 décembre, le remboursement est partiel et correspond à 8/12ème du montant de l'inscription.

Dans tous les cas, la demande de remboursement doit être formulée avant le 15 décembre de l'année en cours : au-delà-de cette date, la demande ne donnera lieu à aucun remboursement.

TARIFS DES FORMATIONS DE GRENOBLE INP - UGA

FORMATION INITIALE STATUT ETUDIANT

FORMATION (libellé)	COMPOSANTE	TARIF 2025-2026		OBSERVATIONS
		Etudiants communautaires	Etudiants extracommunautaires	
		Taux principal / Taux réduit	Taux principal / Taux réduit	**Le taux réduit s'applique : - à l'inscription seconde de l'élève au sein du même établissement - en cas de césure**
Cycle préparatoire	La Prépa des INP	**628 € / 419 €**	**2 895 € / 419 €**	A la rentrée universitaire 2025-2026, application de frais de reprographie facultatifs, d'un montant de 57 €
	Polytech Grenoble - INP , UGA	**628 € / 419 €**	**628 € / 419 €**	
	Grenoble INP - Esisar, UGA	**628 € / 419 €**	**2 895 € / 419 €**	
Cycle Licence	Grenoble IAE - INP, UGA	**178 € / 118 €**	**178 € / 118 €**	
Cycle Ingenieur	Grenoble INP - Ense3, UGA	**628 € / 419 €**	**3 941 € / 419 €**	
	Grenoble INP - Ensimag, UGA	**628 € / 419 €**	**3 941 € / 419 €**	
	Grenoble INP - Esisar, UGA	**628 € / 419 €**	**3 941 € / 419 €**	
	Grenoble INP - Génie industriel, UGA	**628 € / 419 €**	**3 941 € / 419 €**	
	Grenoble INP - Pagora, UGA	**628 € / 419 €**	**3 941 € / 419 €**	
	Grenoble INP - Phelma, UGA	**628 € / 419 €**	**3 941 € / 419 €**	
	Polytech Grenoble - INP, UGA	**628 € / 419 €**	**3 941 € / 419 €**	
Cycle Master	Grenoble INP - Ense3, UGA	**254 € / 166 €**	**3 941 € / 166 €**	
	Grenoble INP - Ensimag, UGA	**254 € / 166 €**	**254 € / 166 €**	
	Grenoble INP - Esisar, UGA	**254 € / 166 €**	**3 941 € / 166 €**	
	Grenoble INP - Génie industriel, UGA	**254 € / 166 €**	**3 941 € / 166 €**	
	Grenoble IAE - INP, UGA	**254 € / 166 €**	**3 941 € / 166 €**	
	Grenoble INP - Pagora, UGA	**254 € / 166 €**	**3 941 € / 166 €**	
	Grenoble INP - Phelma, UGA	**254 € / 166 €**	**3 941 € / 166 €**	
Bachelor international Nuclear Engineering	Grenoble INP - Phelma, UGA	**10 000 €**	**10 000 €**	Délibération CA 5/3/2025
Master international à frais spécifiques				
*** Master Hydraulics, Civil and Environmental Engineering (HCEE) * Master Mobile, Autonomous and Robotic Systems (MARS) * Master Electrical Engineering for Smart Grids and Buildings (SGB)**	Grenoble INP - Ense3, UGA	**1 484 € = droits d'inscription = 254 € + frais spécifiques = 1 230 €**	**5 171 € = droits d'inscription = 3 941 € + frais spécifiques = 1 230 €**	
International Master in Embedded Systems Security - IMESS *(formerly MISTRE Valence)*	Grenoble INP - Esisar, UGA	**1 484 € = droits d'inscription = 254 € + frais spécifiques = 1 230 €**	**5 171 € = droits d'inscription = 3 941 € + frais spécifiques = 1 230 €**	
Master en Génie industriel: Sustainable Industrial Engineering program (SIE)	Grenoble INP - Génie industriel, UGA	**1 484 € = droits d'inscription = 254 € + frais spécifiques = 1 230 €**	**5 171 € = droits d'inscription = 3 941 € + frais spécifiques = 1 230 €**	
Master en Science et Génie des Matériaux : Parcours Engineering of Functional Materials (EFM) et Materials science for Nuclear Energy (MaNuEn)	Grenoble INP - Phelma, UGA	**1 484 € = droits d'inscription = 254 € + frais spécifiques = 1 230 €**	**5 171 € = droits d'inscription = 3 941 € + frais spécifiques = 1 230 €**	
Diplôme universitaire PEIP D (parcours des élèves ingénieurs Polytech D (année 1 à 3))	Polytech Grenoble - INP, UGA	**60 €**	**60 €**	
Diplôme Etudiant Entrepreneur (D2E)	*Formation initiale*	**500 €**	**500 €**	Possibilité d'inscription au semestre (à compter de janvier) au tarif de 250 €
Diplôme des Hautes Etudes Technologiques (DHET)	*Formation initiale*	**628 €**	**3 941 €**	*Application du tarif relevant du cycle Ingénieur*
Certificats de compétences internationaux		**3 000 €**	**3 000 €**	
Semestres internationaux	Grenoble INP - Pagora, UGA	**1 043 €**	**4 570 €**	
Mastère Spécialisé				
Big Data : analyse, management et valorisation responsable	*Grenoble INP - Ensimag, UGA en collaboration avec Grenoble Ecole de Management (GEM)*	***16 900 €***		
Management et Marketing de l'Énergie et de la Transition Énergétique (MME)	*Grenoble INP - Ense3, UGA en collaboration avec Grenoble Ecole de Management (GEM)*	***17 900 €***		
Transitions Energétique et Environnementale des Territoires (TEET)	*Grenoble INP - Ense3, UGA*	***5 000 €***		
SUMMER SCHOOLS				
Ginsen Summer School	Grenoble INP - Ense3, UGA Grenoble INP - Ensimag, UGA Grenoble INP - Phelma, UGA	**3 500 €**		
Winter School Projet FAMES Pilot line	Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	**1 960 €**		

TARIFS DES FORMATIONS DE GRENOBLE INP - UGA

FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE

COMPOSANTE	FORMATION (libellé)	Nombre d'heures de formation	Année de formation	RNCP	NIVEAU	Contrat d'apprentissage **Secteur Privé :** Reste à charge selon niveau de prise en charge de l'OPCO et taille de l'entreprise. **Secteur Public :** - Fonction Public territoriale : Financés par le CNFPT. Pas de financement pour les niveaux 6 et 7 (décision du 2 avril 2025) - FPE et Hospitalière : Financés par les Ets Publics. Se reporter à la grille DGFAP de référence des coûts de formation pour l'apprentissage dans la fonction publique d'état (FPE) du ministère de la fonction publique et transformation. Application du montant de la grille DGFAP de référence du Ministère (code RNCP « coût de formation annuels de référence »). Si absence de la formation dans la grille DGFAP, application de la grille forfaitaire par niveaux du ministère, « fourchette basse » .			Contrat de professionnalisation		Modulation des tarifs des contrats d'apprentissage et de professionnalisation
						Secteur privé	**Secteur Public FPT*** *Coût CNFPT*	**FPE et FPH** *Coûts de formation annuels de référence*		**25-26**	
Grenoble INP - Ense3, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole nationale supérieure de l'énergie, de l'eau et de l'environnement, spécialité énergie électrique et énergétique		Cycle ING Tarifs maximum annuels		**7**	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	35 000€	Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : 10 500 € Réduction de 500€ sur le tarif de la formation pour toutes les entreprises partenaires. Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE, FPT, FPH)
Grenoble INP - Ensimag, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées en partenariat avec l'ITII Dauphiné Vivarais		Cycle ING Tarifs maximum annuels	40117	**7**	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €		Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : 10 500 € Réduction de 500€ sur le tarif de la formation pour toutes les entreprises partenaires. Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE, FPT, FPH)
	Mastère Réseaux, Systèmes, Cybersécurité (M1) Mastère Informatique RIE (M2)		M1-M2 Tarifs maximum annuels		**6-7**	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €		Tarif pour les PME : 10 500 € Tarif pour les TPE : 9 500 € Réduction de 500€ sur le tarif de la formation pour toutes les entreprises partenaires. Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE, FPT, FPH)
Grenoble INP - Esisar, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, École nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux en partenariat avec l'ITII Dauphiné Vivarais		Cycle ING Tarifs maximum annuels	39148	**7**	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €		Tarif pour les PME : 10 000 € Tarif pour les TPE : tarif NPEC (pas de reste à charge pour les TPE). Réduction de 500€ sur le tarif de la formation pour toutes les entreprises partenaires. Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE, FPT, FPH)
Grenoble INP - Génie Industriel, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole nationale supérieure de génie industriel en partenariat avec l'ITII Dauphiné Vivarais		Cycle ING Tarifs maximum annuels	40016	**7**	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €		Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : 10 500 € Réduction de 500€ sur le tarif de la formation pour toutes les entreprises partenaires. Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE, FPT, FPH)
Grenoble INP - Pagora, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux		Cycle ING Tarifs maximum annuels	40127	**7**	23 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €		
Grenoble INP - Phelma, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole nationale supérieure de physique, électronique, matériaux		Cycle ING Tarifs maximum annuels		**7**	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €		Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : 10 500 € Réduction de 500€ sur le tarif de la formation pour toutes les entreprises partenaires. Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE, FPT, FPH)
	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole nationale supérieure de physique, électronique, matériaux, spécialité « Conception de systèmes intégrés micro et nanoélectroniques » en partenariat avec l'ITII Dauphiné Vivarais/Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, École nationale supérieure de physique, électronique et matériaux – Spécialité Microélectronique et Télécommunications		Cycle ING Tarifs maximum annuels		**7**	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €		Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : 10 500 € Réduction de 500€ sur le tarif de la formation pour toutes les entreprises partenaires. Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE, FPT, FPH)
Polytech Grenoble - INP, UGA via	Ingénieur diplômé l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Institut polytechnique de Grenoble (UGA), Spécialité Informatique et Electronique		Cycle ING Tarifs maximum annuels		**7**	11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €		Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : tarif NPEC (pas de reste à charge pour les TPE). Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE, FPT, FPH)
	Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Institut polytechnique de Grenoble (UGA), Spécialité Matériaux		Cycle ING Tarifs maximum annuels		**7**	11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €		Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : tarif NPEC (pas de reste à charge pour les TPE). Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE, FPT, FPH)

Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Institut polytechnique de Grenoble (UGA), Spécialité Technologies de l'information pour la santé		Cycle ING Tarifs maximum annuels	37880	**7**	11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €		Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : tarif NPEC (pas de reste à charge pour les TPE). Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE, FPT, FPH)
	Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Institut polytechnique de Grenoble (UGA), Spécialité Géotechnique et Génie Civil		Cycle ING Tarifs maximum annuels		**7**	11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €		Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : tarif NPEC (pas de reste à charge pour les TPE). Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE, FPT, FPH)
Grenoble IAE - INP, UGA	Assurance, Banque, Finance	532	LP	40193	6	9 500 €	6 700 €	5 600 €	9 500 €		Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Pas de limite maximale pour les autres.
	Commerce et distribution	532		40306		9 000 €	6 700 €	5 600 €	9 000 €		Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.
	Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration	532		40112		9 500 €	6 500 €	5 600 €	9 500 €		Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.
	Finance	427	M1	35913		9 500 €	6 700 €	5 600 €	9 500 €		Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.
	Gestion des ressources humaines	441		35912		9 000 €	7 600 €	5 600 €	9 000 €		Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.
	Marketing, vente	427		35907		8 500 €	7 600 €	6 200 €	8 500 €		Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 000 € pour les autres.
	Contrôle de gestion et audit organisationnel	434	M2	35918	7	8 500 €	6 700 €	6 200 €	8 500 €		Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Pas de limite maximale pour les autres.
	Entrepreneuriat et management de projet - Parcours Business Développement et accompagnement	434		35922		9 000 €	6 700 €	6 200 €	9 000 €		Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.
	Finance - Parcours Banque et finance	427		35913		9 500 €	6 700 €	6 200 €	9 500 €		Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.
	Gestion de production, logistique, achats - Parcours Management de la chaîne logistique	434		35921		9 500 €	6 700 €	6 200 €	9 500 €		Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Pas de limite maximale pour les autres.
	Gestion de production, logistique, achats - Parcours Management stratégique des achats - DESMA	410		35921		9 500 €	6 700 €	6 200 €	9 500 €		Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Pas de limite maximale pour les autres.
	Gestion des ressources humaines - Parcours Management stratégique des RH	427		35912		9 000 €	7 600 €	6 200 €	9 000 €		Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.
	Management de l'innovation - Parcours Innovation pour les transitions	434		35910		9 000 €	6 700 €	6 200 €	9 000 €		Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.
	Management des systèmes d'information - Parcours Conseil et management des SI	434		35908		9 000 €	6 700 €	6 200 €	9 000 €		Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.
	Marketing, vente - Parcours Communication marketing et digitale	427		35907		8 500 €	7 600 €	6 200 €	8 500 €		Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 000 € pour les autres.
	Marketing, vente - Parcours Marketing digital et consommateur connecté	427		35907		8 500 €	7 600 €	6 200 €	8 500 €		Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 000 € pour les autres.

TARIFS DES FORMATIONS DE GRENOBLE INP - UGA

FORMATION PROFESSIONNELLE

COMPOSANTE	FORMATION (libellé)	Nombre d'heures de formation	Année de formation	NIVEAU	TARIF 25-26	OBSERVATIONS
Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Frais de dossiers pour toute formation				**160 €**	
Grenoble INP - Ense3, UGA Grenoble INP - Ensimag, UGA Grenoble INP - Esisar, UGA Grenoble INP - Génie industriel, UGA Grenoble INP - Pagora, UGA Grenoble INP - Phelma, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Tarif applicable en cas de réinscription - par année universitaire - en aménagement de scolarité et au-delà de la durée du cursus				**1 600 €**	
Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Ingénieur | Programme IMT "Ingénieur en Management Technologique" (spécialité Génie énergétique et industriel) - 3 ans		ING	7	**29 400 €**	
	Ingénieur | Programme IMT "Ingénieur en Management Technologique" (spécialité Génie énergétique et industriel) - 3 ans-contrat cadre				**26 200 €**	
Grenoble INP - Ense3, UGA Grenoble INP - Ensimag, UGA Grenoble INP - Esisar, UGA Grenoble INP - Génie industriel, UGA Grenoble INP - Pagora, UGA Grenoble INP - Phelma, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Admis sur titre en 2A cycle ingénieur (coût par année de formation)				**10 500 €**	
	Contrat de professionnalisation - 3A cycle ingénieur				**9 000 €**	
	Masters (coût par année de formation)		M1 M2		**10 000 €**	
Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Diplôme Etudiant Entrepreneur (D2E)				**500 €**	
Grenoble INP - Ense3, UGA Grenoble INP - Ensimag, UGA Grenoble INP - Esisar, UGA Grenoble INP - Génie industriel, UGA Grenoble INP - Pagora, UGA Grenoble INP - Phelma, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Diplôme des Hautes Etudes Technologiques (DHET) - 1 an				**12 100 €**	
	Diplôme des Hautes Etudes Technologiques (DHET) - 2 ans				**13 700 €**	
	Diplôme des Hautes Etudes Technologiques (DHET) - 1 an-contrat cadre				**11 100 €**	
Grenoble INP - Ense3, UGA Grenoble INP - Ensimag, UGA Grenoble INP - Esisar, UGA Grenoble INP - Génie industriel, UGA Grenoble INP - Pagora, UGA Grenoble INP - Phelma, UGA Polytech Grenoble - INP, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Reprise d'études non financées (DHET, - Coût par année de formation)				**2 500 €**	
Grenoble INP - Ense3, UGA Grenoble INP - Ensimag, UGA Grenoble INP - Esisar, UGA Grenoble INP - Génie industriel, UGA Grenoble INP - Pagora, UGA Grenoble INP - Phelma, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Reprise d'études non financées (Master, etc. - Coût par année de formation)		M1 M2	7	**2 500 €**	
Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Certificats de compétences : - CLIF - ECO-conception - Gestion de l'énergie - ICE 7 200 - SEOC - Améliorer sa robustesse par une conceptioninnovante au service de la soutenabilité (20 jours)	150			**7 600 €**	
	Certificat de compétences IA et application	175			**9 500 €**	
Grenoble INP - Ensimag, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Diplôme d'ingénieur de spécialisation Acteur d'une économie régénérative - 1 an		BAC+6	7	**10 000 €**	Formation ouverte en FC par alternance et en FC en contrat de professionalisation
Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Parcours dirigeant.e en transformation numérique				**8 500 €**	
	Formations courtes du catalogue inter-entreprise (tarif par jour en moyenne)				**700 €**	Pour les personnels de Grenoble INP - UGA, de l'UGA ou des réseaux IAE, INP et Polytech et s'ajoutant à une formation ouverte à d'autres publics, les frais de formation continue sont réduits de 50 %.
	VAE Loi 2002 | Accompagnement				**2 500 €**	

Toutes les composantes de Grenoble INP - UGA **via** **Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)**	VAE Loi 2002 | Licence				**1 800 €**	
	VAE Loi 2002 | Diplôme d'ingénieur et Master				**1 950 €**	
	VAE Loi 2002 | Validation partielle				**900 €**	
	VES | Validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger				**1 800 €**	
	VAP Loi 1995 | Validation des acquis professionnels				**700 €**	Gratuité si le candidat s'inscrit à l'un des diplômes de Grenoble INP - UGA grâce à la VAP
Grenoble IAE - INP, UGA	Matière d'un programme en FC ou FI (volume horaire selon règlement des études)				**600 €**	
	Unité d'enseignement en FC ou FI (volume horaire selon règlement des études)				**1 200 €**	
	Economie - Gestion - Parcours Management		L3	6	**2 500 €**	**Sont concernés par les frais de gestion les publics de formation continue inscrits en formation initiale lorsque la formation donne lieu à un suivi de l'assiduité,** **à la production d'un bilan de formation (par exemple pour les demandeurs d'emploi)** **ou à un accompagnement et des conseils spécifiques.**
	Economie - Gestion - Parcours CCA				**2 500 €**	
	Première année de master (hors alternance et FC)		M1		**2 500 €**	
	Deuxième année de master (hors alternance et FC)		M2	7	**2 500 €**	
	DE Bachelor in International Business and Mangement Fc ou FI	?				
	DE Management des activités libérales de santé	91			**3 000 €**	
	CE Certificat d'aptitude au management (CAM)	168			**4 000 €**	
	CE Elaborer des modèles économiques robustes et soutenables (10 jours) *• Concevoir une stratégie de robustesses : 3 jours* *• Explorer les modèles économiques à visée régénérative* *• Déployer l'économie circulaire à travers l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération*	70h *3 jours* *3 jours* *3 jours*			**3 000€** **1 250€** **1 250€** **1 205€**	
	Management et Administration des Entreprises - FC	504			**12 000 €**	
	Contrôle de gestion et audit organisationnel - FC - 12 mois	350			**8 000 €**	
	Contrôle de gestion et audit organisationnel - FC - 18 mois	518			**12 000 €**	
	Entrepreneuriat et management de projet - Parcours Entrepreneur - FC - 12 mois	434			**9 000 €**	
	Entrepreneuriat et management de projet - Parcours Entrepreneur - FC - 18 mois	602			**13 000 €**	
	Entrepreneuriat et management de projet - Parcours Business Développement et Accompagnement - FC - 18 mois	602			**13 000 €**	
	Finance - Parcours Banque et Finance - FC - 18 mois	595			**13 500 €**	
	Gestion des ressources humaines - Parcours Management stratégique des RH - FC - 12 mois	278			**8 000 €**	
	Gestion des ressources humaines - Parcours Management stratégique des RH - FC - 18 mois	446			**12 000 €**	
	Gestion des ressources humaines - Parcours GRH et santé - FC	327			**3 000 €**	**Programmes aménagés de formation continue -**

	Gestion de production, logistique, achats - Parcours Management de la chaîne logistique - FC - 18 mois	602	M2	7	**13 500 €**	**Pour les personnels relevant de Grenoble INP, de l'UGA ou du CHU de Grenoble Alpes, les frais de formation continue sont réduits de 50 %. Le montant des droits d'inscription à l'organisme de formation est en sus.**
	Gestion de production, logistique, achats - Parcours Management stratégique des achats - FC - 12 mois	396			**9 500 €**	
	Gestion de production, logistique, achats - Parcours Management stratégique des achats - FC - 18 mois	564			**13 500 €**	
	Management de l'innovation - Parcours Innovation pour les transitions - FC - 18 mois	602			**13 000 €**	
	Management des systèmes d'information - Parcours Conseil et management des SI - FC - 12 mois	266			**7 000 €**	
	Management des systèmes d'information - Parcours Conseil et management des SI - FC - 18 mois	434			**11 000 €**	
	Marketing, vente - Parcours Communication marketing et digitale - FC - 18 mois	595			**12 500 €**	
	Marketing, vente - Parcours Marketing digitale et consommateur connecté - FC - 18 mois	595			**12 500 €**	
Polytech Grenoble - INP, UGA	Frais de reprise d'études non financées		ING	7	**460 € / Tarif horaire**	
	Ingénieur en 3A hors alternance				**14,50 € / Tarif horaire**	
	Ingénieur en 4A hors alternance				**16,50 € / Tarif horaire**	
	Ingénieur en 5A hors alternance				**17,50 € / Tarif horaire**	
	Ingénieur Electronique et Informatique Industrielle - 3A - 4A - 5A - FC				**18,50 € / Tarif horaire**	
	Contrat de professionnalisation - Ingénieur Géotechnique et Génie Civil - 5A en Alternance				**7 850 €**	**Tarif forfaitaire. Le montant des droits d'inscription à l'organisme de formation est en sus.**
	Contrat de professionnalisation - Ingénieur Gestion des risques - 5A en Alternance				**7 850 €**	**Tarif forfaitaire. Le montant des droits d'inscription à l'organisme de formation est en sus.**
	Contrat de professionnalisation - Ingénieur Matériaux - 5A en Alternance				**7 850 €**	**Tarif forfaitaire. Le montant des droits d'inscription à l'organisme de formation est en sus.**
	Contrat de professionnalisation - Ingénieur Technologies de l'information pour la santé - 5A en Alternance				**9 350 €**	**Tarif forfaitaire. Le montant des droits d'inscription à l'organisme de formation est en sus.**